

C.E.G. Neuves-Maisons

achat de propriété

Seiligmann

Le C. C. Collect. Loc. et Finances
a été approuvé
par le C. C. le 10/08/65
pour le projet
de S. P. dans le quartier
Boulot.

Le Maire informe l'Assemblée que les délégués représentant les communes adhérentes au Syndicat intercommunal scolaire pour le C.E.G. de Neuves-Maisons sont convoqués le 25.9.65 à la mairie de Neuves-Maisons.

Au cours de cette réunion, doit être envisagée la réalisation d'un emprunt pour l'achat de la propriété SEILIGMANN en vue de l'installation d'une cantine.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, s'engage à voter au budget

prévisionnel 1966 les centimes nécessaires pour couvrir la part de la commune dans les frais de cet emprunt, part à fixer en fonction de la valeur du centime démo-graphique.

Précise que l'emprunt nécessaire pour l'acquisition de l'immeuble et ses aménagements sera de 200 000 Fr. Deux cent mille francs.